



aide resiliation assurance pret immobilier

Par **melgil**, le **24/03/2011** à **16:52**

Bonjour,
je souhaite résilier mon assurance de prêt immobilier pour la changer car étant militaire mon assurance actuel ne couvre pas en cas de problème chose que j'ai mis 5 ans a découvrir car ma banque ne m'avais pas prévenu bref
ma banque me réclame des frais 300 euros car suivant les conditions générales il me dise que c'est un réaménagement de prêt
je voudrais savoir si juste la résiliation d'assurance groupe est bien considéré comme réaménagement de prêt car en fait cela ne joue en rien sur la durée ou les montants de mon prêt
merci de votre aide

Par **fra**, le **24/03/2011** à **17:33**

Bonjour,

Les conditions et le contrat d'assurance décès-invalidité-incapacité de travail que vous avez souscrit en même temps que votre prêt, font partie intégrante de celui-ci, au titre des conditions d'engagement.
En ce cas, en cas de changement d'assureur, le contrat est modifié et ceci, à votre demande exclusive, dans le but d'améliorer vos garanties. C'est la raison pour laquelle, cet établissement vous facture cette modification, après l'avoir acceptée.

Par **Bernard87**, le **23/12/2014** à **16:21**

Les emprunteurs exerçant le métier de militaire peuvent trouver des solutions moins chères avec des courtiers spécialisés comme assurance de prêt pas cher par exemple